

# **REGLEMENT**

## **CHAMPIONNAT PAR EQUIPES HIVER SENIORS PLUS**

### **Préambule**

La Commission Seniors plus arrête pour chaque épreuve la liste des équipes qualifiées et établit la composition des poules et/ou des tableaux et fait respecter les règlements définis par le comité directeur.

### **1. Liste des divisions**

Cette épreuve est qualificative pour le championnat régional organisé par la Ligue des Hauts-de-France.

#### **Championnat féminin :**

Division Qualificative au Championnat Régional

1ère Division

2ème Division

#### **Championnat masculin :**

Division Qualificative au Championnat Régional

1ère Division

2ème Division

3ème Division

### **2. Organisation générale et calendrier**

La commission Seniors plus est responsable de l'organisation du championnat.

La commission des conflits sportifs de la Ligue des Hauts-de-France gère toutes les demandes de contestations et d'application des règlements :

- Une contestation peut être émise par la commission organisatrice ou par un club participant
- Pour être valable, une réclamation doit être mentionnée sur la « fiche d'observation ou de décision » avec indication de l'heure et signée par les 2 capitaines (et/ou par le juge-arbitre) dès la fin de la rencontre
- Toute remarque concernant la non-application du règlement doit parvenir dans les 10 jours au plus tard suivant la rencontre, au Président de la Commission des conflits sportifs de la Ligue et au Président de la Commission Seniors plus du Comité

En fonction des descentes du Championnat Régional et afin de maintenir le nombre d'équipes requis par poule, le nombre de montées et de descentes sera ajusté lors de la constitution du championnat par la commission Seniors plus, en privilégiant le maintien dans la division considérée. Le premier de chaque poule monte dans la division supérieure.

#### **Calendrier :**

- Dames : 19 octobre, 2, 16 et 30 novembre, 14 décembre 2025
- Messieurs : 12, 26 octobre, 09 et 23 novembre, 07 décembre 2025
  - Phase Finale Dames : 11 et 18 Janvier 2026
  - Phase Finale Messieurs : 11 et 18 Janvier 2026

### **3. Engagement des équipes**

#### **a) Inscription**

L'inscription des équipes se fait via l'application ADOC. La date limite de saisie des joueurs est le **21/09/2025**. Le droit d'engagement à régler par équipe est de **43 €**.

#### **• Limitation à 2 équipes départementales par terrain couvert**

#### **b) Composition des équipes**

Le nombre de joueurs minimum par équipe est déterminé par le nombre de simples à jouer.

Chaque équipe est composée de joueurs titulaires, en respectant la hiérarchie de classement pour l'équipe 1 du club (s'il y a 3 simples, les 3 joueurs les mieux classés du club ne peuvent jouer qu'en équipe 1) et de suppléants (Possibilité d'ajouter jusqu'à 7 joueurs)

Ce n'est pas obligatoire mais cela permet à ces joueurs de pouvoir continuer à jouer même si leur classement a évolué lors du classement mensuel. Ils peuvent être ajoutés jusqu'à 48 heures avant la première journée du championnat (liste de **10 joueurs maximum**).

Le classement pris en compte pour la saisie des joueurs dans ADOC est le classement en cours à la date de saisie de la fiche équipe.

**NOUVEAUTE :**

Le club a la possibilité de prendre **un ou plusieurs remplaçant(s)** (prise de licence possible la veille de la rencontre) **à condition** que son **classement** soit, **le jour de la rencontre, égal ou inférieur au 3<sup>ème</sup> titulaire.**

**Définitions des titulaires, suppléants, remplaçants :**

- ⇒ **Titulaire** : joueur **brûlé** (bloqué) qui ne peut être titulaire que **dans une seule équipe**,
- ⇒ **Suppléant** : joueur qui fait partie de l'équipe et qui peut être amené à **avoir un classement supérieur au 3<sup>ème</sup> titulaire\* lors des classements mensuels**. Il peut donc disputer la rencontre à condition de respecter la hiérarchie de classement. Il peut être **titulaire dans une autre équipe et suppléant dans plusieurs équipes de la même catégorie d'âge**.  
Si le suppléant a joué **deux fois** dans l'équipe, il **ne peut plus redescendre dans l'équipe inférieure**.
- ⇒ **Remplaçant** : joueur qui ne **fait pas partie de l'équipe** et qui **doit avoir un classement inférieur au 3<sup>ème</sup> titulaire le jour de la rencontre** s'il est amené à remplacer l'un des 3 titulaires.

Tout joueur participant à 2 rencontres dans une équipe supérieure perd le droit de jouer dans toute équipe inférieure.

**c) Entente de clubs**

Si un club a un nombre de licenciés insuffisant pour constituer une équipe, il pourra effectuer une demande d'entente de club avec un club voisin. Toute demande d'entente doit être soumise à l'accord préalable de la commission Seniors plus. Les ententes de club sont possibles dans toutes les divisions non qualificatives au Championnat Régional.

**4. Règle de qualification des joueurs**
**a) Le statut NvEQ**

Le nombre de joueurs ayant le statut Nouvellement Equipes (NvEQ) par équipe, est limité lors des rencontres à 1 joueur NvEQ lorsque la rencontre comprend 3 parties de simple ou moins

**b) Délai de qualification**

Un joueur pourra participer à l'épreuve à la condition qu'il soit inscrit sur la fiche équipe des 10 joueurs 48h avant la première journée de championnat et licencié **OU** qu'il soit licencié la veille de la rencontre à laquelle il participe et que son classement soit égal ou inférieur au 3<sup>ème</sup> titulaire le jour de la rencontre.

**c) Participation**

*Joueur non UE* : un seul joueur hors Union Européenne ou pays assimilés est autorisé par équipe et par rencontre.

*Un joueur ayant le statut « ND »* (Non déterminé) ne peut pas prendre part aux rencontres. Il doit effectuer une demande de reclassement auprès de la commission régionale de classement.

*Un joueur ayant le statut « non Equipe »* n'est pas autorisé à disputer des rencontres par équipes.

**d) Changement de club**

Pour les joueurs 1<sup>ère</sup> série, 2<sup>ème</sup> série ou les joueurs 3<sup>ème</sup> série de 13 ans et moins, le certificat de changement de club du joueur doit être adressé par le club d'accueil à la ligue pour le 20 octobre pour l'enregistrement du changement de club avant le 31 octobre. Toute transmission entre le 20 et le 31 octobre est effectuée aux risques et périls du club qui n'est pas assuré de son traitement en temps utile par la Ligue. Au cours d'une même année sportive, un même joueur ne peut jouer en épreuves par équipes que pour un seul club affilié à la FFT.

**5. La rencontre**
**a) Horaire des rencontres**

Les rencontres se déroulent le dimanche ou les jours fériés à **09h00**.

Elles peuvent également se dérouler le samedi après-midi.

Ces horaires peuvent être modifiés, en cas d'accord écrit des 2 capitaines.

Quand la distance entre deux clubs excède **100 kms**, la rencontre peut démarrer à **10 heures**.

Le club visité doit obligatoirement contacter le club visiteur au minimum 10 jours avant la date de la rencontre.

**b) Documents à présenter**

Les documents à présenter au juge-arbitre et/ou au capitaine de l'équipe adverse, sont :

- L'attestation de licence de l'année sportive en cours portant la mention « compétition autorisée », à jour à la date de la rencontre.

- Une pièce d'identité avec photographie, pour chacun des joueurs.

Les capitaines doivent obligatoirement s'échanger avant la rencontre la fiche de composition de leurs équipes comprenant le nom et le classement des joueurs de simple, des joueurs susceptibles de participer aux doubles, ainsi que les noms du capitaine et du capitaine adjoint, licenciés du club (ces fiches sont à conserver et seront réclamées en cas de désaccord).

Les capitaines doivent obligatoirement remplir la feuille de match avant le début des premières parties de la rencontre.

**c) Terrains et balles**

Les parties sont disputées sur des courts couverts en hiver et découverts en été (à partir du 1<sup>er</sup> avril).

La mise à disposition de 2 terrains est obligatoire pour toutes les rencontres comportant 4 parties ou plus.

En cas d'intempéries, il est possible qu'il n'y ait qu'un court de repli.

Le club visité doit prévenir impérativement 3 semaines avant la rencontre le club adverse s'il a 2 terrains extérieurs de surface différente ou, s'il n'a qu'un terrain extérieur, il doit mettre à disposition 1 court couvert, afin que la rencontre puisse se dérouler sur 2 terrains.

Le club visité fournit au moins 3 balles neuves par partie.

**d) Juge-arbitre/ Club d'accueil**

Si la rencontre se déroule sans juge-arbitre, le club d'accueil est responsable du bon déroulement de la rencontre. Un juge-arbitre de qualification JAE1 est préconisé.

**e) Ordre des parties et format**

En DQCR, les rencontres se jouent en 3 simples et 1 double dans l'ordre suivant : S1 – S2 – S3 / D1.

Dans les autres divisions, les rencontres se jouent en 2 simples et 1 double dans l'ordre suivant : S1 – S2 / D1.

Les joueurs de simple peuvent jouer les doubles.

Format des matchs :

Catégories :

+35 dames et messieurs et +45 messieurs, les simples se jouent en format 1, c'est-à-dire 3 sets à 6 jeux. Les doubles se jouent en format 2, le 3<sup>ème</sup> set est remplacé par un super jeu décisif.

+55 messieurs, les simples et doubles se jouent en format 2, le 3<sup>ème</sup> set est remplacé par un super jeu décisif.

Chaque équipe marque 1 point par simple gagné et 2 points par double.

**f) Circulation des joueurs entre les équipes d'un même club**

En cas d'absence d'un joueur, les joueurs d'une équipe inférieure ou des joueurs n'étant pas inscrits dans une équipe peuvent monter dans une équipe supérieure à la condition que leur classement ne soit pas supérieur à celui du dernier joueur de la liste le jour de la rencontre. Il n'y a pas de hiérarchie entre les différentes équipes d'un club.

En aucun cas, un joueur ne pourra disputer 2 rencontres d'interclubs dans 2 équipes différentes, sur le même week-end (ou week-end + jour férié consécutif), y compris lorsque ces 2 équipes auraient dû jouer le même week-end et qu'une rencontre a été avancée.

**g) Classement des joueurs**

L'ordre des joueurs au sein de l'équipe peut évoluer suite à la publication d'un classement mensuel.

**h) Le capitaine**

Chaque équipe est représentée par un capitaine. Son nom doit être inscrit sur la feuille de composition d'équipe de simple. Le capitaine doit être licencié dans le club qu'il représente et présenter sa licence au juge-arbitre ou au capitaine adverse.

**i) Report ou interruption d'une rencontre**

La rencontre ne peut être interrompue qu'en cas d'impossibilité absolue d'utilisation des courts (pluie, obscurité, terrain impraticable...). Elle peut également être interrompue en cas d'absolue nécessité liée à la sécurité des personnes ou à l'intégrité des biens.

En cas de reprise des rencontres et si plusieurs équipes du club reçoivent, c'est toujours l'équipe qui évolue dans la division la plus élevée qui est prioritaire.

D'un commun accord, les rencontres peuvent être avancées ou reportées **avant la rencontre suivante**. **La dernière journée de championnat ne pourra en aucun cas être reportée, elle ne peut être qu'avancée.**

Les capitaines des clubs concernés devront envoyer par mail leur accord avec la date de report choisi au secrétariat du Comité : [secad.oise@fft.fr](mailto:secad.oise@fft.fr) et au responsable du championnat : Jean-Claude LECAS : [jcm.lecas@gmail.com](mailto:jcm.lecas@gmail.com)

Aucun report ne sera autorisé, sauf en cas de force majeure.

**j) Forfait et disqualification**

En cas de forfait d'un joueur, pour quelque raison que ce soit, avant le début de la partie à laquelle il devait participer alors qu'il figurait sur la liste officielle, le point de cette partie est attribué à l'équipe adverse.

Toute équipe incomplète à l'heure fixée pour le début de la rencontre perd cette rencontre par disqualification. Est considérée comme équipe incomplète, une équipe ne comportant pas, à l'heure fixée pour le début de la rencontre, le nombre suffisant de joueurs régulièrement qualifiés pour disputer l'ensemble des parties prévues dans le règlement de l'épreuve. La rencontre ne se joue pas.

Une équipe disqualifiée 2 fois ou ayant fait 2 fois forfait ou étant disqualifiée 1 fois et ayant fait forfait 1 fois, est automatiquement forfait général. Un forfait général entraîne une descente de 2 divisions pour l'équipe concernée.

**6. Résultats des rencontres et classement****a) Saisie des résultats**

La feuille de match papier est renseignée et signée par les deux capitaines qui en gardent chacun une copie. Ce document sera utile en cas de litige

A l'issue de l'épreuve, le Juge-arbitre ou à défaut le capitaine de l'équipe d'accueil, saisit la feuille de matchs dans la Gestion Sportive. Elle doit être impérativement effectuée **dans les 48 heures** qui suivent la rencontre.

**En cas de non saisie de la feuille de match dans les 48 heures, une amende de 50€ sera appliquée au club d'accueil.**

**b) Classement de la poule**

Pour chaque rencontre, le calcul des points se fera comme suit :

- 3 points à l'équipe ayant gagné une rencontre;
- 2 points à l'équipe en cas de résultat nul ;
- 1 point à l'équipe ayant perdu une rencontre ;
- Moins 1 point à l'équipe qui a été disqualifiée ;
- Moins 2 points à l'équipe qui a déclaré forfait

**c) Score forfaitaire**

L'équipe ayant déclaré forfait ou ayant été disqualifiée lors d'une rencontre de poule se verra attribuer une défaite sur un score forfaitaire correspondant au nombre total de points qu'il y a en jeu pour la rencontre.

Pour chaque match, le score pris en compte pour le calcul de la différence de sets et de jeux est de 6/0 6/0.

**d) Partage en cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes**

Il est établi, au vu de toutes les rencontres de la poule, un classement tenant compte de la différence des scores des rencontres gagnées et perdues par chacune des équipes (par score de rencontre on entend le résultat final de la rencontre).

En cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de manches gagnées et perdues par chacune des équipes ;

Puis en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de jeux gagnés et perdus par chacune des équipes.

Lorsque des équipes à égalité n'ont pu être départagées par les méthodes successives décrites ci-dessus, ces mêmes méthodes successives doivent être appliquées aux seuls résultats des rencontres les ayant opposées, avant un éventuel recours au tirage au sort.

**e) Interpoules:**

La participation aux interpoules est interdite aux joueurs dont le classement est supérieur aux 3 meilleurs joueurs de l'équipe ayant effectivement participé à la phase de poule.

En cas d'égalité de points entre 2 équipes lors d'une rencontre disputée par élimination directe, une partie de double est disputée. Celle-ci se déroule en un super jeu décisif à 10 points et se joue 15 minutes après la fin des doubles. Chaque équipe de double est composée parmi la liste de joueurs figurant sur la fiche de composition d'équipe.